

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 21 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION N° 026-2026D**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un du mois de mars à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

**PRESENT(S):** Jean-François BASELGA, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Lydia FABRE, André CROZES, Emmanuelle BONNES, Jean-Léon TERKI, Danielle BLANC, Vincent ARNOLD, Gabrielle CASSE, Norbert TALAZAC.

**POUVOIR(S):**

**ABSENT(S):**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : **11**

Présents : **11**

Pouvoirs : **11**

Votants : **11**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Léon TERKI

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE :** 16/03/2026

**VOTE :**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

\*\*\*\*\*

**OBJET : CNAS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AGENT ET ÉLU**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner un agent et un.e élu.e en tant que délégué.es au Comité national d'Action Sociale (CNAS).

Pour rappel, le Comité National d'Action Sociale, créé en 1967, est une association loi 1901 à but non lucratif. Cet organisme d'action sociale de portée nationale pour la fonction publique territoriale regroupe 20.600 structures territoriales adhérentes et sert près de 900.000 agents bénéficiaires et 1 million d'ayants droit. Il propose un très large éventail de prestations, notamment dans le domaine du logement, de l'enfance et des loisirs. Il vient aussi en aide aux agents faisant face à des situations difficiles (prêts à taux avantageux, secours exceptionnels, écoute sociale, aide au désendettement...).

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Muriel DEJOURS en tant que déléguée agent, en effet cette dernière possède déjà tous les accès nécessaires à la mise à jour des dossiers des bénéficiaires.

Madame Lydie JALBAUD se porte candidate à ce poste.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Madame Lydie JALBAUD comme délégué élu au sein du Comité national d'Action sociale (CNAS) ;
- Désigne Madame Muriel DEJOURS comme délégué agent au sein du Comité national d'Action sociale (CNAS) ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-François BASELGA.



Télétransmis en Préfecture le 24/03/2026  
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 24/03/2026  
Notifié à l'intéressé le 24/03/2026